

FICHE FORMATION

REMISE À NIVEAU

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES RAN SSIAP 3

PUBLIC

Chef de Service de sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PRÉREQUIS

Être titulaire du SSIAP3 ou d'un diplôme équivalent (délivrance du SSIAP3 par équivalence)
Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme (SST, PSE1, AFPS, PSC1) en cours de validité

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client. Une formation prévue par semestre (Planning Prévisionnel disponible sur demande ou voir dates de formation sur le devis)

OBJECTIFS

Maintenir les compétences de Chef de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes

PROGRAMME Conforme au programme défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Connaître et mettre à jour les documents administratifs

- Les obligations en matière d'affichage
- Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN 13)
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)

COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

Rappel sur la composition, le rôle des commissions de sécurité

- Composition des commissions
- Rôle et Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notice de sécurité, ...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)

RÈGLEMENTATION

Évolution des textes réglementaires

- Règlement de sécurité dans les ERP : Dispositions générales, particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

FICHE FORMATION

NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PÉNAL

Les codes civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

FONCTION MAINTENANCE

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

- Contextes d'obligations réglementaires
- Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens, avec obligation de résultat
- Différents types de contrats : prédictifs, préventifs et curatifs »

ÉTUDE DE CAS

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan

L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

- Les dispositions réglementaires :
 - les commissions accessibilité
 - les exigences réglementaires générales, les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
 - visite, réception par commission d'accessibilité

ANALYSE DES RISQUES

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) ;
- Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
- Le plan de prévention (rappel)
- Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappels)

MOYENS DE SECOURS

Évolution des textes réglementaires

- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un S.S.I

ORGANISATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Gestion du personnel et des moyens du service

- Organisation du service
 - Service intégré, externalisé, mixte
 - Notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires, de délit de marchandage
- Recrutement : élaboration d'une fiche de poste
 - Le profil professionnel et les qualités humaines nécessaires
 - Le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises
- Missions (Conformément aux articles MS 46 du présent arrêté et GH 62)
- Équipements
 - Les moyens de communication, les horodateurs, les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI)
 - Le matériel informatique
 - La tenue vestimentaire
 - Le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes
- Organiser les rondes
 - La ronde d'ouverture et de fermeture
 - Les rondes à horaires fixes et aléatoires, horodatées et à itinéraire programmé

FICHE FORMATION

Documents du service

- Le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité
- Les documents de fonctionnement, les tableaux et plannings
- La main courante, le recueil des procédures, des consignes

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéo-projeté et des livrets "stagiaire".

VALIDATION

Attestation de formation remise à l'issue de la formation

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2022-2023 (SSIAP 1, 2 ET 3)



NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 à 15 stagiaires maximum

DURÉE

35 heures

LIEU

Institut Nicolas BARRE – Armentières

TARIF "CATALOGUE" (Net de taxe, l'Institut n'est pas assujetti à la TVA)

770 € par stagiaire.

Le tarif proposé sera indiqué sur le devis

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par le référent handicap de la structure

CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :

- du lundi au vendredi
- de 8h30 à 17h